

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU SERVICE DE DEFENSE
CONTRE L'INCENDIE ET DE SECOURS**

Préavis municipal n° 05/16 du 21 juin 2016

Adaptation du règlement communal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours

La Commission du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours composée de Mesdames Anne Genevay-Bolay, Nathalie Badertscher de Messieurs André Dunand, Frédéric Guenin et Bernard Treboux s'est réunie le 18 mai 2016.

Comme représentant de la municipalité, Monsieur le Municipal Marc Mazzariol que nous remercions pour toutes les informations fournies.

Lors de cette séance, nous avons passé en revue et commenté tous les articles du nouveau règlement communal sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours, nous avons également eu l'occasion de lire et de commenter le contrat de droit administratif s'y rapportant.

La commission relève que le commune a conclu un contrat de droit administratif relatif à la fourniture de prestations avec le SDIS de Gland Serine ce qui lui procure l'avantage d'entamer un dialogue en bilatéral avec le CODIR du SDIS sans être minorisé au sein d'un Conseil Intercommunal et de plafonner sa limite de financement. Le contrat de droit administratif a été validé par le Conseil d'Etat.

En conclusion,

Au regard des explications fournies par la Municipalité, la Commission du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours demande au Conseil Communal de Bassins :
d'accepter la modification du règlement communal sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours conformément aux nouvelles dispositions régies par le contrat de droit administratif conclu entre Bassins et le SDIS de Gland Serine.

Bassins, le 6 juin 2016

André Dunand

Anne Genevay-Bolay

Bernard Treboux


Frédéric Guenin, Président


Nathalie Badertscher, rapporteur